initiales du maire

initiales de la greffière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
VILLE DE LACHUTE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-880-2

RÈGLEMENT MODIFIANT À NOUVEAU LE RÈGLEMENT 2024-880 ÉTABLISSANT DES TARIFS APPLICABLES À DIVERS SERVICES FOURNIS EN MATIÈRE DE LOISIRS ET CULTURE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le [•] 2026 à 18 heures, à laquelle étaient présents

Le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) concernant la tarification des services offerts par les municipalités;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance;

En conséquence; il est :

Proposé par
appuyé par
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, ce qui suit, à savoir :

1. L'annexe B du règlement 2024-880 et de son amendement est remplacée par celle qui est annexée au présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

initiales du maire

initiales de la greffière

RÈGLEMENT 2026-880-2 - ANNEXE B

CALCUL DES FRAIS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE LA PROGRAMMATION	
La tarification de la programmation municipale des cours existants et de tout nouveau cours à être ajouté à la programmation est fixée, sauf exception, à l'aide de la formule générale ci-dessous :	
FORMULE GÉNÉRALE	
Catégories	**Résidents**
0 à 17 ans	Coût réel de production - 20%
18 à 49 ans	Coût réel de production
50 ans et +	Coût réel de production -20%
Cours culturels	Escompte supplémentaire -20%
Définition du coût réel de production	
Le coût réel de production est obtenu en divisant le coût réel d'une activité par le nombre maximal de participants pouvant participer à cette activité. Les coûts peuvent inclure, sans s'y limiter, les frais pour le professeur et/ou l'animateur, les coûts d'utilisation des plateaux, les coûts d'organisation de l'activité, les coûts des équipements requis, les frais d'administration et etc. * Le coût d'une activité ne peut être majoré de plus de 5 $ annuellement.	
CALCUL DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT	
Le montant des frais de non-résident additionnels applicables à chacune des activités est de 100% du tarif de l'activité pour la programmation aquatique et de 50% pour les autres activités, sauf exception, et s'applique aux non-résidents de la Ville de Lachute.	
TAXES	
À moins d'indication contraire, il faut ajouter aux tarifs fixés au présent règlement, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).	

Tarification en vigueur pour les activités débutant après le 1er janvier 2027.

PROGRAMMATION MUNICIPALE				
MISE EN FORME - EXTÉRIEUR OU EN SALLE				
Enfants			**Adultes**	
12 ans et moins	75,00 $		49 ans ou moins	69,58 $
			50 ans ou plus	52,18 $
DANSE				
Enfants			**Adultes**	
12 ans ou moins	75,00 $		49 ans ou moins	69,58 $
			50 ans ou plus	52,18 $
COURS DE TENNIS / PICKLEBALL				
Enfants			**Adultes**	
12 ans ou moins	146,25 $		49 ans ou moins	156,55 $
			50 ans ou plus	127,20 $
CULTURE				
Jeunesse			**Adultes**	
Éveil musical	80,00 $		Espagnol - 49 ans ou moins	73,93 $
			Espagnol - 50 ans ou plus	65,23 $

initiales du maire

initiales de la greffière

PROGRAMMATION AQUATIQUE				
COURS AQUATIQUES ENFANTS				
Niveaux préscolaires (Parent-enfant, Préscolaire)	65,00 $		Jeunes sauveteurs	90,00 $
Nageurs 1 à 6	75,00 $		Perfectionnement des nages	75,00 $
COURS AQUATIQUES ADULTES				
Nageurs adultes			**Corridors de nage**	
49 ans et -	60,88 $		49 ans et -	34,79 $
50 ans et +	43,49 $		50 ans et +	30,44 $
Cours aquatiques – Aquaforme				
49 ans et -	60,88 $			
50 ans et +	43,49 $			
AUTRES				
Programme de revente	Coût d'achat + 15 % arrondi au dollar le plus près			
BAIN LIBRE				
Coût d'entrée	Résidents de la MRC d'Argenteuil			Gratuit
	Non-résidents de la MRC d'Argenteuil		Adulte	4,35 $
			Enfant / étudiant	4,00 $

FRAIS DE NON-RÉSIDENT				
PROGRAMMATION MUNICIPALE *** Ces frais s'appliquent aux non-résidents de la Ville de Lachute**				
MISE EN FORME - EXTÉRIEUR OU EN SALLE				
Enfants			**Adultes**	
12 ans et moins	37,50 $		49 ans ou moins	34,79 $
			50 ans ou plus	26,09 $
DANSE				
Enfants			**Adultes**	
12 ans ou moins	37,50 $		49 ans ou moins	34,79 $
			50 ans ou plus	26,09 $
COURS DE TENNIS / PICKLEBALL				
Enfants			**Adultes**	
12 ans ou moins	73,13 $		49 ans ou moins	78,28 $
			50 ans ou plus	63,61 $
CULTURE				
Jeunesse			**Adultes**	
Éveil musical	40,00 $		Espagnol – 49 ans ou moins	36,96 $
			Espagnol – 50 ans ou plus	32,62 $

FRAIS DE NON-RÉSIDENT (suite)

PROGRAMMATION AQUATIQUE
*** Ces frais s'appliquent aux non-résidents de la MRC d'Argenteuil**

COURS AQUATIQUES ENFANTS

Niveaux préscolaires (Parent-enfant, Préscolaire)	65,00 $		Jeunes sauveteurs	90,00 $
Nageurs 1 à 6	75,00 $		Perfectionnement des nages	75,00 $

COURS AQUATIQUES ADULTES

Nageurs adultes			**Corridors de nage**	
49 ans et -	60,88 $		49 ans et -	34,79 $
50 ans et +	43,49 $		50 ans et +	30,44 $
Cours aquatiques – Aquaforme				
49 ans et -	56,53 $			
50 ans et +	43,49 $			

BASEBALL ET SOCCER

Frais de non-résident en lien avec les associations de la MRC d'Argenteuil (/inscription)	75,00 $

CAMP DE JOUR

TABLE DE CALCUL DES FRAIS RELATIFS AU CAMP DE JOUR

	Résidents	Non-résidents
1er enfant	Tarif applicable	Selon entente avec les municipalités
2e enfant	Coût du 1er enfant -5,00 $ / semaine	Selon entente avec les municipalités
3e enfant	Coût du 1er enfant -10,00 $ / semaine	Selon entente avec les municipalités
4e enfant et plus	Gratuit	Selon entente avec les municipalités
Service de garde	Tarif applicable	Selon entente avec les municipalités

FRAIS D'INSCRIPTION

	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant +
Camp de jour (par semaine)	88,00 $	83,00 $	78,00 $	0,00 $
Service de garde (par semaine)	26,00 $	26,00 $	26,00 $	26,00 $

FRAIS FACTURÉS AUX MUNICIPALITÉS - ENTENTES INTERMUNICIPALES

	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant +
Camp de jour (par semaine)	0,00 $	5,00 $	10,00 $	88,00 $
Frais pour les non-résidents de Lachute (1) (par semaine)	135,00 $	135,00 $	135,00 $	135,00 $
Tarif de référence pour un moniteur aux fins d'accompagnement spécialisé (par semaine/par enfant), pour un ratio de 1 pour 1, pour ses citoyens ayant des besoins d'accompagnement. Les frais d'accompagnement peuvent être moindres, en fonction du ratio requis pour l'enfant.	915,00 $	915,00 $	915,00 $	915,00 $

(1) L'accès au camp de jour n'est accessible qu'aux citoyens des municipalités avec qui la Ville aura préalablement convenu d'une entente pour le partage des frais.

initiales du maire

initiales de la greffière

LOCATION DE TERRAINS SPORTIFS	
Terrains de tennis	
Location ligue - 4 terrains (/heure) (1)	22,66 $
Terrains de Pickleball	
Location ligue – 3 terrains (/heure) (1)	17,00 $
Terrains de balle molle et baseball	
Location occasionnelle (/heure)	37,08 $
Location ligue (/heure) (1)	21,62 $
Location tournoi (2) Tarif par équipe Total minimum à respecter	97,86 $ 978,50 $
Association de baseball mineur Lachute-Argenteuil	Gratuit
Terrains de soccer et football	
Location terrain naturel ligue (par heure)	21,62 $
Location terrain synthétique ligue (par heure)	37,08 $
Club de soccer juvénile de Lachute	Gratuit
Associations sportives reconnues pour jeunes	Gratuit
Patinoire couverte du parc Ayers	
Location (/heure) (1)	21,62 $
Autres frais	
Frais supplémentaires de nettoyage post-activité (/heure)	51,50 $
Notes : (1) Selon les disponibilités, à convenir avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (2) Pour une durée maximale de 72 heures consécutives	

BIBLIOTHÈQUE	
ABONNEMENT	
Lachute	
Résidents	Gratuit
Municipalité ayant une entente avec la Ville de Lachute	
Résidents	Gratuit
Autres	
Enseignants et éducateurs de garderie sur le territoire de la Ville de Lachute (livres à des fins pédagogiques seulement – pas de prêt personnel)	Gratuit
Bénévoles du programme Lire et faire lire (livres à des fins pédagogiques seulement – pas de prêt personnel)	Gratuit
Organismes dont le siège social est à Lachute (sur présentation d'une lettre ou résolution du c.a.)	Gratuit
Employés de la Ville de Lachute	Gratuit
Non-résidents de Lachute	
Tous les jeunes d'une même adresse (0-17 ans)	30,00 $
Adultes (18 ans et +)	105,00 $
Abonnement temporaire (4 mois)	65,00 $
Élèves non-résidents qui fréquentent une école située à Lachute (valide seulement de septembre à juin dans le cadre des visites scolaires avec l'enseignant(e))	Gratuit

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE	
Activités adultes	Gratuit
Activités jeunesse	Gratuit
AUTRES	
Vente de livre usagé ou de périodique	Entre 1 $ et 5 $ ou don symbolique
Copie et impression (noir et blanc)	0,20 $
Internet (membres et non-membres)	Gratuit (max. 2 heures/jour)
Suggestion d'achat	Gratuit
Réservation d'un document	Gratuit
Prêt entre bibliothèques (PEB)	Gratuit
Prêt entre bibliothèques (PEB) – non réclamé dans les délais ou annulé après que la demande ait été effectuée	1,74 $
Prêt entre bibliothèques (PEB) – retard pour le retour d'un document	En fonction du type de document et des règlements de la bibliothèque prêteuse
DOMMAGES OU PERTES	
Boîtier	2,83 $
Code zébré	1,95 $
Pièce de jeu	1,09 $
Jeu Biblio-Jeux	Prix en fonction du bris, de la perte ou du remplacement total du jeu
Carte de membre perdue ou nécessitant un remplacement avant la date d'expiration du dossier de l'abonné	4,78 $
Frais pour un document ou un équipement perdu, incluant tout document qui n'est pas retourné dans un délai de 30 jours de la date d'échéance du prêt	Prix du document + 6,00 $ de frais d'administration
Frais pour un document ou un équipement mutilé ou endommagé qui est retourné dans un délai de 30 jours de la date d'échéance du prêt	Prix du document (- calcul de dépréciation) + 6,00 $ de frais d'administration

Calcul de dépréciation d'un document

Afin de tenir compte de la dépréciation naturelle des documents en raison de l'usage normal, le coût de remplacement lors d'un bris nécessitant ledit remplacement d'un document est déterminé selon la formule suivante :
Coût d'acquisition initial - 10 % par année d'édition, jusqu'à concurrence de 50 %.

*Référence sur la dépréciation d'un bien loué: articles 1702 et 1890 du *Code civil du Québec.*

**Les PEB mutilés ou perdus sont exclus du calcul de dépréciation d'un document, car ils sont assujettis aux règlements de la bibliothèque prêteuse.